



Montferrand, le 20 avril 2016

Georges MERIC  
Président du P.E.T.R. du Pays Lauragais

À

M. Jean-Luc MOUDENC  
Président du SMEAT

Objet : avis sur le projet de SCOT arrêté

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions réglementaires énoncées à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais pour émettre un avis sur le projet de SCOT de la grande Agglomération Toulousaine arrêté.

Les élus du Bureau émettent un avis favorable assorti d'une remarque : Le PETR, en référence à la vision stratégique de l'InterSCOT, s'attache à la cohérence, l'équilibre et à la complémentarité de l'organisation du développement économique sur les territoires de l'ensemble de l'InterSCOT.

L'équipe technique du PETR du Pays Lauragais se tient à votre disposition afin de vous apporter toute information relative à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Georges MERIC.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque - 11320 Montferrand  
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 [pays.lauragais@orange.fr](mailto:pays.lauragais@orange.fr) / [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)

**GAL des Terroirs du Lauragais** 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 [bjglain.gal.lauragais@gmail.com](mailto:bjglain.gal.lauragais@gmail.com)